



Strasbourg, le 5 octobre 2016  
PC-CP/docs 2016/PC-CP(2016)10F

PC-CP (2016) 10

**COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS**  
**(CDPC)**

**Conseil de coopération pénologique**  
**(PC-CP)**

**13<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail**

**Strasbourg, 26-28 septembre 2016**

**RAPPORT SOMMAIRE DE RÉUNION**

**Document établi par la Direction générale  
Droits de l'homme et Etat de droit**

## RESUME

### Le Groupe de travail du PC-CP :

- a pris note de l'allocution d'ouverture de M. Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information et de l'action contre la criminalité, qui relève elle-même de la Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit. Il a relevé en particulier la décision prise par le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) après la 21<sup>e</sup> Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (juin 2016, Zaandam, Pays-Bas) de charger le PC-CP de la rédaction de lignes directrices pour les services pénitentiaires relatives aux enfants de parents incarcérés, ainsi que la nécessité de lancer des travaux sur la justice restaurative. Il a pris acte ensuite de la tenue d'une réunion sur la radicalisation en novembre 2016. Il a pris note également du fait que le CDPC et le CODEXTER commenceront à travailler sur des lignes directrices concernant les victimes du terrorisme ;
- a pris en considération les informations fournies par M. Carlo Chiaromonte, chef de la Division de droit pénal concernant le reste des décisions prises lors de la dernière réunion plénière du CDPC en juin 2016, en particulier, en ce qui concerne la surpopulation carcérale, notamment la décision de mettre en place un sous-groupe temporaire du CDPC chargé d'élaborer des propositions de mesures pratiques à prendre pour garantir la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Livre blanc sur la surpopulation carcérale ;
- a souscrit à la proposition concernant la participation d'un ou plusieurs de ses membres aux travaux du sous-groupe susmentionné ;
- a pris note du fait que la plénière du CDPC a demandé au PC-CP d'accélérer la rédaction du Guide à l'attention des services pénitentiaires et de probation afin qu'il puisse être adopté à la réunion plénière du CDPC en décembre 2016 et relevé qu'avant le début de la présente réunion il n'avait pas été envoyé par écrit au Secrétariat d'observations ou propositions d'amendements du texte par les délégations nationales du CDPC ;
- a pris note de la communication de la FARAPEJ (« Fédération des Associations Réflexion, Action, Prison et Justice » regroupant plus d'une soixantaine d'associations françaises travaillant dans les prisons ) et de son colloque qui se tiendra à Paris sous les auspices du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour marquer le 10<sup>e</sup> anniversaire des Règles pénitentiaires européennes et pour faire le point de leur mise en œuvre dans la pratique et a décidé qu'un représentant du PC-CP assisterait à la réunion ;
- a examiné le projet révisé de Guide sur la radicalisation et formulé de nouvelles propositions d'ajouts et d'amendements ;
- a examiné le projet révisé de recommandation sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté et son commentaire et formulé de nouvelles propositions concernant des modifications à apporter aux deux textes. Il a souscrit à la proposition de Rob Canton, expert scientifique, de préparer pour la réunion plénière du PC-CP un document contenant le texte de chaque règle suivi du commentaire respectif et, après adoption de la recommandation par le Comité des Ministres, de publier de la même manière la recommandation et le commentaire afin de faciliter aux professionnels la consultation des normes adoptées ;
- a révisé et mis à jour le tableau des recommandations du Conseil de l'Europe dans le domaine pénitentiaire et pris des décisions concernant les priorités de ses travaux par rapport aux tâches suggérées figurant dans le tableau ;
- a décidé par rapport à ce qui précède de solliciter l'approbation par le CDPC de ses tâches prioritaires pour 2017, à savoir : révision et mise à jour du commentaire sur les Règles pénitentiaires européennes, élaboration d'une recommandation du Comité des Ministres concernant les enfants de parents incarcérés et examen de la question de la justice restaurative ;
- a pris note des communications des représentants de l'EPAS, eu égard, en particulier, à la publication « Sport en prisons » et à la préparation des activités auxquelles le PC-CP a été associé ces dernières années ;

- a examiné le contenu, le format et les résultats attendus de la réunion sur la radicalisation prévue en novembre 2016 et formulé des propositions concrètes concernant les thèmes de discussion dans les ateliers, les animateurs et l'organisation générale de cette manifestation ;
- a examiné les résultats de la 21<sup>e</sup> Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (Zaandam, 2016) et pris note des observations très positives des membres d'EuroPris concernant le fait que cette manifestation gagne en qualité et en importance d'année en année ;
- en ce qui concerne la proposition du Secrétariat du Groupe Pompidou d'inscrire le sujet ayant trait à la drogue dans les prisons sur l'ordre du jour de la 22<sup>e</sup> Conférence (Norvège, 2017), a émis l'avis que ce thème avait déjà été présenté lors d'une manifestation en marge de la conférence de Zaandam. Le thème de la conférence de l'année prochaine, tel qu'arrêté dès juin 2016 entre le Conseil de l'Europe et les autorités norvégiennes, se rapportera à l'éducation et la formation du personnel. Il s'agit d'un thème très important et très vaste et il ne sera donc pas possible d'ajouter celui de la drogue dans les prisons à l'ordre du jour, d'autant que la moitié des participants sont des directeurs de services de probation ;
- a tenu un échange de vues sur le thème, les sous-thèmes, le format et la structure de la 22<sup>e</sup> Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation et fait quelques propositions préliminaires en la matière (la question sera examinée plus avant à sa réunion plénière en présence des hôtes norvégiens) ;
- a pris acte de la contribution financière de l'UE pour 18 mois aux statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE) pour la période octobre 2016 - mars 2018 ;
- a demandé instamment à ses membres d'accroître la visibilité des travaux du PC-CP et de ses résultats sur les sites web de leurs agences nationales respectives et décidé de réitérer la même demande à toutes les délégations nationales lors de sa réunion plénière en octobre 2016. A décidé en outre d'utiliser plus activement la page Facebook et le compte Twitter du Conseil de l'Europe à ces mêmes fins ;
- s'est félicité de la prise en compte de l'équilibre des genres dans les textes qui ont été rédigés et dans l'ensemble du travail effectué lors de la réunion ;
- a décidé de tenir les prochaines réunions du Groupe de travail du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2017, du 10 au 12 avril 2017 et du 20 au 22 septembre 2017. La réunion plénière de l'année prochaine se tiendra du 6 au 8 novembre 2017.

Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 13<sup>e</sup> réunion à Strasbourg du 26 au 28 septembre 2016, sous la présidence de M. Vivian Geiran et la vice-présidence de M. Jörg Jesse. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II au présent rapport.

## **I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

1. L'ordre du jour (voir Annexe I) et l'ordre des travaux sont adoptés.
2. M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG Droits de l'homme et Etat de droit, informe les participants des dernières activités menées par la Direction, et en particulier de la décision prise par le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) à l'issue de la 21<sup>e</sup> Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (juin 2016, Zaandam, Pays-Bas) de charger le PC-CP de la rédaction de lignes directrices pour les services pénitentiaires relatives aux enfants de détenus, ainsi que de la nécessité de lancer des travaux sur la justice restaurative. Il les informe également les participants que le CDPC et le CODEXTER commenceront à travailler sur des lignes directrices concernant les victimes du terrorisme.
3. M. Carlo Chiaromonte, Chef de la Division de droit pénal, informe les participants des décisions prises lors de la dernière réunion plénière du CDPC, en juin 2016, en particulier en ce qui concerne le surpeuplement carcéral. Ainsi, il a été décidé de mettre en place un sous-groupe temporaire du CDPC chargé d'élaborer des propositions de mesures pratiques à prendre pour garantir la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Livre blanc sur le surpeuplement carcéral. Il est convenu qu'une fois que ce sous-groupe sera constitué, le PC-CP sera invité à désigner son ou ses représentant(s) pour participer à ses travaux.
4. M. Chiaromonte informe en outre les participants que lors de sa réunion plénière, le CDPC a demandé au PC-CP d'accélérer ses travaux sur le texte du projet de Guide à l'intention des services pénitentiaires et de probation sur la radicalisation et l'extrémisme violent de manière à ce que lors de sa réunion plénière de décembre 2016, le CDPC puisse examiner deux projets de texte pour approbation, à savoir le Guide et le projet de recommandation relative aux règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté et son commentaire. Il note également qu'avant le début de la présente réunion, aucune des délégations nationales du CDPC n'avait répondu à l'invitation qui leur avait été faite lors de la plénière de transmettre des commentaires écrits concernant le projet de Guide (la date limite avait été fixée au 31 août 2016, une délégation ayant demandé la prolongation du délai).

## **II. Rapport sommaire de la 12<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail du PC-CP [document PC-CP (2016) 5]**

5. Le Groupe de travail du PC-CP examine le rapport sommaire de la réunion susmentionnée et n'a aucun commentaire à faire.

## **III. Points pour information**

6. Les participants prennent note de la présentation effectuée par la FARAPEJ (Fédération des Associations Reflexion-Action, Prison et Justice, qui regroupe plus de 60 associations françaises travaillant dans les prisons), et en particulier des services d'assistance et d'information qu'elle propose aux détenus, ainsi que de la manière dont les associations qui y sont affiliées travaillent. Ils prennent également note du Colloque qu'organisera cette dernière à Paris (4-5 novembre 2016) sous les auspices du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour marquer le 10<sup>e</sup> anniversaire des Règles pénitentiaires européennes et pour faire le point sur leur mise en œuvre dans la pratique. Il est décidé qu'un représentant du PC-CP assistera à cette réunion et prononcera une allocution lors de l'événement.
7. Le Groupe de travail du PC-CP prend note des présentations effectuées par les représentants de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) concernant en particulier la publication « Sport en prisons », qui est fondée sur les conclusions d'une Conférence organisée il y a deux ans à Paris et sur les réponses à un questionnaire soumis aux services pénitentiaires des Etats membres du Conseil de l'Europe. Le Groupe de travail du PC-CP ayant été associé à ces deux activités, il est heureux d'être informé de leurs résultats. La publication, rédigée en français, sera également disponible en anglais dans les prochaines semaines (la traduction est en cours). La promotion du document sera assurée par l'APES, et un lien vers ce dernier figurera également sur le site internet du PC-CP.
8. Les participants prennent acte de la contribution financière de l'UE aux Statistiques pénales annuelles du Conseil de l'Europe (SPACE) pour une période de 18 mois (octobre 2016 - mars 2018) et des deux réunions des correspondants nationaux SPACE (prévues au début de 2017 et de 2018). Ils prennent également note

des travaux de recherche sur les détenus étrangers et la détention provisoire devant être conduits par l'Université de Lausanne sur la base des données statistiques relatives aux dix dernières années.

**IV. Guide à l'intention des services pénitentiaires et de probation sur la radicalisation et l'extrémisme violent**

9. Les participants remercient les experts scientifiques et le Secrétariat pour le travail accompli entre les réunions. De nouvelles modifications et améliorations ont ainsi été apportées au Guide à la lumière des commentaires émis lors de la précédente réunion du Groupe de travail du PC-CP et de la réunion plénière que le CDPC a tenue en juin.
10. Ils examinent le projet révisé, dans lequel la structure et le contenu du Guide ont été considérablement améliorés, émettent de nouvelles propositions de modifications ou d'ajouts et décident que la version révisée sera finalisée par les experts scientifiques à l'issue de la réunion, à temps pour la réunion plénière du PC-CP prévue en octobre. Le Secrétariat informe les participants que le texte est en cours de traduction vers le français et qu'il sera prêt à la fin de mois de septembre (ce délai s'explique par le fait que la décision d'accélérer les travaux sur le texte a été prise récemment ; la révision a donc été effectuée pendant l'été. Il s'explique également par la longueur du document et la complexité de la terminologie). Les ajouts et modifications apportés à la version anglaise lors de la présente réunion vont encore retarder la traduction vers le français, mais le Secrétariat est convaincu que le Guide sera disponible dans les deux langues d'ici à la réunion plénière du PC-CP.

**V. Réunion des services pénitentiaires et de probation sur la radicalisation et l'extrémisme violent**

11. Les participants discutent des préparatifs, du contenu et du format de la réunion qui aura lieu en novembre 2016, et dans le cadre de laquelle sont prévues deux séances en plénière (la séance d'ouverture et la séance de clôture) et des ateliers axés sur six thèmes. Il est décidé que les membres du Groupe de travail du PC-CP et les trois experts animeront les ateliers et que les Lignes directrices et le Guide sur la radicalisation et l'extrémisme violent serviront de point de départ pour lancer les discussions. Les exemples de bonnes pratiques présentés lors de l'événement feront l'objet d'un ouvrage publié parallèlement au Guide et Lignes directrices, dès l'approbation du Guide par le CDPC et le Comité des Ministres (qui devrait avoir lieu au début de 2017).

**VI. 21<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) (14-15 juin 2016, Zaandam, Pays-Bas)**

12. Les participants discutent de l'organisation générale et des conclusions de la Conférence. Ils sont heureux d'apprendre de Mme Kirsten Hawlitschek, Secrétaire exécutive d'EuroPris, que les directeurs des services pénitentiaires européens membres de l'Organisation (représentant plus de 20 services au total) ont été très satisfaits de la qualité de l'organisation et du contenu de la Conférence, soulignant que celle-ci s'améliore d'année en année.
13. Les participants examinent la question de l'élaboration de lignes directrices à l'intention de l'administration pénitentiaire concernant les enfants de détenus. Ils conviennent que celles-ci devraient prendre la forme d'une recommandation du Comité des Ministres étant donné qu'il s'agit d'un sujet très important et que ce groupe d'enfants devrait être traité de la même manière par tous les Etats membres. L'adoption de simples lignes directrices donnerait l'impression d'envoyer un message moins fort à ces derniers. Ils conviennent également que les travaux sur ce projet commenceront l'année prochaine.

**VII. Projet de Règles européennes sur les sanctions et mesures appliquées dans la communauté**

14. Les membres du Groupe de travail du PC-CP remercient M. Rob Canton, expert scientifique, pour la révision du texte à la lumière des propositions et commentaires émis lors de la 21<sup>e</sup> CDPPS et de la réunion plénière du CDPC. Ils examinent également les commentaires envoyés à la Confédération de la probation européenne (CEP) par ses membres britanniques. D'autres modifications au projet de Recommandation et à son commentaire sont apportées. Les participants souscrivent à la proposition de M. Canton d'élaborer un document fusionnant les deux textes (dans lequel chaque règle serait suivie de son commentaire) pour examen lors de la plénière du PC-CP et publication sur le site Internet. D'après l'expert, une telle présentation faciliterait la lecture et la compréhension des différentes règles.
15. Le projet de Recommandation sera soumis à l'approbation du CDPC lors de sa réunion plénière de décembre 2016 ; il devrait être adopté par le Comité des Ministres au début de l'année 2017.

**VIII. Livre blanc sur le surpeuplement carcéral**

16. Les participants sont informés que le Livre blanc a été soumis au Comité des Ministres (et approuvé le 28 septembre 2016). Le Secrétariat attire leur attention sur le fait qu'ils devraient promouvoir plus activement les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine pénitentiaire au niveau national en ayant recours aux sites Internet et réseaux sociaux de leurs institutions respectives et en sensibilisant davantage leur hiérarchie à ces textes. Les représentants d'EuroPris et de la CEP déclarent qu'ils publient régulièrement des informations ayant trait aux activités et documents pertinents du Conseil de l'Europe sur leur site Internet. Les participants les remercient de promouvoir les travaux de l'Organisation.
17. Il est décidé d'attirer l'attention des délégations nationales sur cette question lors de la réunion plénière du PC-CP en octobre 2016 afin d'éviter que dans les médias nationaux, les questions relatives à la prison, à la probation et au système de justice pénale ne soient examinées que sous l'angle de la législation et des pratiques nationales, sans aucune mention des normes internationales existantes dans ce domaine.

**IX. 22<sup>e</sup> CDPPS, 20-21 juin 2017, Norvège**

18. Les participants tiennent une discussion préliminaire sur la structure et le contenu de la CDPPS de l'année prochaine. S'agissant de la proposition présentée par le Secrétariat du Groupe Pompidou d'inscrire le thème lié aux drogues dans les prisons à l'ordre du jour de la 22<sup>e</sup> CDPPS (Norvège, 2017), le Groupe de travail du PC-CP fait observer que ce dernier a déjà été présenté lors d'un événement organisé en marge de la CDPPS de Zaandam. Le thème de la conférence de l'année prochaine, tel que décidé en juin 2016 par le Conseil de l'Europe et les autorités norvégiennes, sera lié à la formation initiale et continue du personnel. Il s'agit d'un sujet très important et très vaste ; il ne sera donc pas possible d'ajouter celui de la drogue dans les prisons à l'ordre du jour, d'autant que la moitié des participants sont des directeurs de services de probation.
19. Il est décidé de poursuivre la discussion sur la structure et le format de la Conférence lors de la réunion plénière, en présence des hôtes norvégiens.

**X. Examen des recommandations et résolutions dans le domaine de la détention et de la probation**

20. Les participants révisent le document PC CP (2014) 16 rév 2 et décident de leurs priorités pour 2017, à savoir la révision et la mise à jour du commentaire sur les Règles pénitentiaires européennes (RPE), l'élaboration d'une recommandation du Comité des Ministres concernant les enfants de détenus et l'examen de la question de la justice restaurative.
21. Ils prennent note du fait que le Professeur Dirk van Zyl Smith, l'un des experts scientifiques ayant rédigé les RPE, sera disponible pour la révision du commentaire relatif à celles-ci à compter de mai 2017. Ils notent également que dans le cadre de cette tâche [qui vise à refléter les derniers arrêts pilotes pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme, les rapports et normes du CPT ainsi que l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus (Règles Mandela)], l'expert analysera également les règles en elles-mêmes à la lumière des faits nouveaux et soumettra à l'examen du PC-CP des propositions visant à mettre à jour, compléter ou améliorer certaines des règles, le cas échéant.

**XI. Questions relatives au genre**

22. Sur les neuf membres du Groupe de travail du PC-CP, trois sont des femmes (dans son ancienne composition, le Groupe ne comptait qu'une seule femme ; il est donc désormais plus équilibré à cet égard). Deux des quatre experts scientifiques assistant à la réunion sont des femmes. Les autres instances participantes sont représentées à la réunion comme suit : FARAPEJ : 1 homme et 1 femme ; CEP : 1 homme ; EuroPris : 1 femme ; Service roumain de prison et de probation : 1 homme + 1 femme ; Service moldave de probation : 1 homme. La Secrétaire du Comité et ses deux assistantes sont des femmes, ainsi que les représentantes du CPT, de l'APES et de la Division des droits de l'enfant. Sur les 30 participants, on compte ainsi 16 femmes (voir la liste des participants en Annexe II).
23. S'agissant des sujets examinés pendant la réunion, le projet de Guide à l'intention des services pénitentiaires et de probation sur la radicalisation et l'extrémisme violent contient une partie spécifiquement consacrée aux femmes délinquantes qui sont radicalisées ou auteures d'actes relevant de l'extrémisme violent. Etant donné qu'elles sont très peu nombreuses, on connaît mal le profil et les motivations de ces femmes ; il est donc nécessaire de collecter des informations à leur sujet. Dans leur cas, les principes généraux régissant les questions spécifiques du traitement des délinquantes s'appliquent également ; il conviendra de développer plus avant et de préciser celles de leurs dispositions qui concernent le travail avec les familles de ces femmes et avec différents partenaires afin de permettre la réussite de la

déradicalisation. Il n'a pas été nécessaire de tenir d'autres discussions sur la partie consacrée aux femmes dans le Guide pendant la réunion.

24. Le projet de Recommandation sur les sanctions et mesures communautaires n'a pas non plus donné lieu à une discussion au sujet des femmes.

**XII. Questions diverses**

25. Le Groupe de travail du PC-CP prend note des informations présentées par EuroPris et la CEP au sujet de leurs activités passées et futures dans les domaines de la radicalisation, de la gestion des détenus étrangers, des femmes détenues, des peines de substitution et de la signature attendue d'un accord avec l'EPTA (*European Network of Prison Training Academies*). Concernant ce dernier point, il est décidé que les deux organisations présenteront, lors de la prochaine réunion, d'éventuelles idées liées au contenu de la 22<sup>e</sup> CDPPS, qui doit avoir lieu en 2017.

**XIII. Dates des prochaines réunions**

26. Le Groupe de travail du PC-CP décide que les prochaines réunions du Groupe de travail auront lieu du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février 2017, du 10 au 12 avril 2017 et du 20 au 22 septembre 2017. La réunion plénière annuelle du PC-CP se déroulera, quant à elle, du 6 au 8 novembre 2017.

OoO

**ANNEXE I**

**AGENDA / ORDRE DU JOUR**

**1. Opening of the meeting / Ouverture de la réunion**

**2. Adoption of the agenda and the order of business / Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux**

**3. Adoption of the summary report of the last meeting / Adoption du rapport sommaire de la dernière réunion**

***PC-CP (2016) 5  
English / Français***

**4. Information provided by the Secretariat / Informations fournies par le Secrétariat**

***CDPC (2016) 8  
English / Français***

**5. Handbook on radicalisation in prisons / Guide sur la radicalisation dans les prisons**

***PC-CP (2016) 2 rev  
English / Français***

**6. Review of the Recommendations and Resolutions in prison and probation fields / Examen des Recommandations et des Résolutions dans les domaines des prisons et de la probation**

***PC-CP (2014) 16 rev 2  
English / Français***

**7. Follow-up to the 21st Council of Europe Conference of Directors of Prison and Probation Services (2016, the Netherlands) / Suites à donner à la 21<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation (2016, Pays-Bas)**

***Link***

**8. Draft Recommendation on the European Rules on community sanctions and measures / Projet de Recommandation sur les Règles européennes concernant les sanctions et mesures appliquées dans la communauté**

***PC-CP (2016) 4 rev 3  
English / Français***

***PC-CP (2016) 8  
English / Français***

**9. Sport in prisons / Le sport dans les prisons**

***Link***

***Presentation***

***Intervention  
d'introduction***

**10. Presentation of the FARAPEJ activities / Présentation des activités FARAPEJ**

***Link***



**11. Any other business / Questions diverses**

***PC-CP (2016) 9***  
***English / Français***

**12. Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions**

**LIST OF PARTICIPANTS/ LISTE DES PARTICIPANTS**

**MEMBER STATES / ETATS MEMBRES**

**MOLDOVA**

Vladimir POPA  
Head, Central Probation Office, Chisinau

**ROMANIA / ROUMANIE**

Dan HALCHIN  
Sub-commissioner PhD, Deputy Director General of the National Administration of Penitentiaries, Bucharest

Evelina OUESLATI  
Conseiller juridique  
Direction Nationale de la Probation, Siège central du Ministère de la Justice, Bucarest

**SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Peter KRIŠKA (*Apologised / Excusé*)  
Dr. PhD., General Secretariat of Corps of prison and court guards, Bratislava

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL DU  
CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE  
(PC-CP)**

Nathalie BOISSOU  
Directrice des services pénitentiaires, Responsable du pôle relations internationales, Cabinet de la Directrice de l'administration pénitentiaire, Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire, Cabinet Pôle relations internationales, Paris, France

Annie DEVOS  
Administratrice générale des Maisons de Justice, Fédération Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, Belgique

Vivian GEIRAN  
**Chair of the PC-CP**  
Director, Probation Service HQ, Dublin, Ireland

Antanas JATKEVIČIUS  
Senior Adviser, Legal Department, Chancellery of the Seimas (Parliament) of the Republic of Lithuania, Vilnius, Lithuania  
Research fellow, Lithuanian Institute of Law, Vilnius, Lithuania

Joerg JESSE  
**Vice-Chair of the PC-CP**  
Director General  
Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Attila JUHÁSZ  
Prison Governor, Senior member, Heves County Remand Prison, Eger, Hungary

Nikolaos KOULOURIS  
Assistant Professor in Social Policy and Offenders' Custodial and Non-Custodial Treatment, Department of Social Administration and Political Science, Democritus University of Thrace, Komotini, Greece

Dominik LEHNER (Dr.)

President, Expert Committee on Offender Risk Assessment Northwest & Central Switzerland, Basel, Switzerland

Nadya RADKOVSKA

Head of the Department for International Relations and Training of Staff, General Directorate Execution of Sentences, Ministry of Justice, Sofia, Bulgaria

\* \* \* \* \*

### **SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES**

Robert CANTON

Community and Criminal Justice, De Monfort University Leicester, Nottinghamshire, United Kingdom

Christopher DEAN

Director, Identify Psychological Services Ltd, Cheshire, United Kingdom

Merel MOLENKAMP

Senior adviseur, RadarAdvies, Amsterdam, The Netherlands

D. Elaine PRESSMAN, Ph. D.

Associate Fellow, International Centre for Counter-Terrorism (ICCT), Sliema, Malta

\* \* \* \* \*

### **OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS**

#### **CONFEDERATION OF EUROPEAN PROBATION / CONFEDERATION DE LA PROBATION EUROPÉENNE (CEP)**

Willem VAN DER BRUGGE

Secretary General CEP, Confederation of European Probation, Utrecht, Netherlands

#### **EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)**

Kirsten HAWLITSCHKE

Executive Director, The Hague, Netherlands

#### **FEDERATION OF ASSOCIATIONS "REFLEXION, ACTION, PRISON AND JUSTICE" (FARAPEJ) / FEDERATION DES ASSOCIATIONS « REFLEXION-ACTION, PRISON ET JUSTICE » (FARAPEJ)**

Alexis SAURIN

**President of FARAPEJ** / Président de la FARAPEJ

Élise DUCHIRON

**General delegate** / Déléguée générale

### **SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

#### **EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)**

Francesca GORDON

Administrator CPT Secretariat, Division 3 / Administratrice au Secrétariat du CPT - Division 3

**DG II – HUMAN DIGNITY AND EQUALITY DIRECTORATE**  
**DIRECTION DE LA DIGNITE HUMAINE ET DE L'EGALITE**

**Enlarged Partial Agreement on Sports (EPAS) / Accord Partiel élargi sur le sport (APES)**

Gaëlle SEMPE  
Consultant / consultante  
Lecturer, University of Rennes 2 / Maître de Conférences, Université de Rennes 2

Clarisse BONJEAN  
EPAS Secretariat / Secrétariat de l'APES  
Programme Manager / Responsable de programme

**Children's Right Division / Secrétariat Droits des enfants**

Alexandra YORDANOVA  
Children's Rights Division / Secrétariat Droits des enfants

**DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I**

**HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME**  
**DIRECTORATE**

**DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA**  
**LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ**

Jan KLEIJSEN  
**Director / Directeur**

**Criminal Law Division / Division du droit pénal**

Carlo CHIAROMONTE  
**Head of Division / Chef de Division**  
**Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC**

Irina TANEVA  
**Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP**

Raluca IVAN  
**Project manager / Responsable de projet**

Christine COLEUR  
**Assistant to the PC-CP / Assistante auprès du PC-CP**

Sylvie ELTER  
**Assistant / Assistante**

**INTERPRETERS / INTERPRÈTES**

Luke TILDEN  
Lucie DE BURLET  
Isabelle MARCHINI